

ORDRE DU JOUR

**POUR LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
QUI AURA LIEU LE JEUDI 26 SEPTEMBRE 2002
À 19 h, DANS LA SALLE DU CONSEIL**

(VEUILLEZ FERMER LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES TÉLÉAVERTISSEURS)

- 17h COMITÉ PLÉNIER - RÉUNION «À HUIS CLOS»
 SALLE DU COMITÉ C-11, PLACE TOM DAVIES
 *Objet de la réunion : Questions de propriété et de personnel***
- 19 h RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
 SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES**

1. Moment de silence
2. Appel nominal
3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

AUDIENCES PUBLIQUES

{AUCUNE}

PRÉSENTATIONS

4. Lettre du Maire Gordon datée du 20 septembre 2002 au sujet de la présentation du prix *Aîné de l'année 2002* de la province de l'Ontario à Hubert (Bert) Guillet.
- Le Maire Gordon présentera le prix à M. Guillet.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

À cette étape de la réunion, l'Adjoint au maire se lèvera pour rapporter toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PRIORITÉS 25 SEPT. 2002

À cette étape de la réunion, le Président, Comité des priorités, rapportera toute question à soumettre à l'approbation du Conseil.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS

**(RÉSOLUTION PRÉPARÉE pour les articles
C-1 à C-xx de l'ordre du jour des résolutions)**

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions, et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions, on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

PROCÈS-VERBAL

- C-1 Rapport n° 36, Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 12 septembre 2002.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)

- C-2 Rapport n° 4, Procès-verbal de la réunion du Comité des priorités du 25 septembre 2002.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) {À DÉPOSER}

- C-3 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du Conseil de direction, Société d'aide à l'enfance, du 11 juillet 2002.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)

- C-4 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du Conseil de direction, Société d'aide à l'enfance, du 13 août 2002.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)

- C-5 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du Comité de dépouillement des soumissions du 17 septembre 2002.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)

- C-6 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du Comité de dépouillement des soumissions du 19 septembre 2002.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)

NOTA: *La réunion du Comité de planification qui avait été prévue pour le 24 septembre 2002 a été ANNULÉE. Par conséquent, aucun procès-verbal ne figure à l'ordre du jour aux fins d'adoption.*

SOUMISSIONS

- C-7 Rapport de la directrice générale intérimaire, Santé et Services sociaux daté du 20 septembre 2002 au sujet de l'attribution de soumission: projet de réaménagement du Manoir des pionniers.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {À DÉPOSER}
- C-8 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 26 septembre 2002, au sujet de l'attribution de soumission: location de camion tandem, avec cabine et châssis.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-9 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 26 septembre 2002, au sujet de l'attribution de soumission: Déneigement des arrêts d'autobus.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-10 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 18 septembre 2002, au sujet de l'attribution de soumission: Achat de deux resurfaceuses de glace et normalisation du matériel de resurfaçage.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-11 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 18 septembre 2002, au sujet de l'attribution de soumission: Achat de matériel - Onze fourgons de taille régulière.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-12 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 6 septembre 2002 au sujet de l'attribution d'une soumission : Achat d'un camion incendie.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-13 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 26 août 2002 au sujet de l'achat de matériel de désincarcération - Service des incendies.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RAPPORTS DE GESTION COURANTS

- C-14 Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 18 septembre 2002 au sujet de la modification de la politique sur les frais d'utilisation de la glace à Sudbury.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {VOIR RÈGLEMENT 2002-269F}

- C-15 Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification daté du 18 septembre 2002 et accompagné de pièce jointe au sujet d'un permis pour occasion spéciale: Yarmarok annuel.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-16 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 18 septembre 2002 au sujet de la nomination de directeurs des Services publics du Grand Sudbury.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-17 Travaux publics daté du 18 septembre 2002 et accompagné de pièce jointe au sujet de la voie centrale tourne-à-gauche double, chemin du Lac Kelly.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {VOIR RÈGLEMENT 2002-266T}
- C-18 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 18 septembre 2002 et accompagné de pièce jointe au sujet du contrôle de la circulation : Intersection de l'avenue Beaumont et de la rue Moss.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {VOIR RÈGLEMENT 2002-268T}
- C-19 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 18 septembre 2002 au sujet de la location au Sudbury Rowing Club - 506, rue Elizabeth.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {VOIR RÈGLEMENT 2002-265}

SONDAGE TÉLÉPHONIQUE

{AUCUN}

RÈGLEMENTS

2002-240 3^E ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2002-202, LE RÈGLEMENT DE PROCÉDURE.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

(Ce règlement a fait l'objet d'une première et d'une seconde lectures le 22 août. Il s'agit de la troisième lecture des modifications au règlement de procédure qui porte sur l'établissement du Comité consultatif sur l'accessibilité en

- vertu de la Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario.)
- 2002-267P 3^E ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2002-202, LE RÈGLEMENT DE PROCÉDURE.
(Ce règlement modifie le règlement de procédures en éliminant les références au Comité des finances et des économies et en transférant les responsabilités de celui-ci au Sous-comité des finances, des programmes et de la comptabilité.)
- 2002-263A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CONFIRMER LES PROCÉDURES DU CONSEIL À L'OCCASION DE SON ASSEMBLÉE DU 22 SEPTEMBRE 2002.
- 2002-264A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR NOMMER DES AGENTS D'EXÉCUTION DE LA LOI POUR L'AÉROPORT DE SUDBURY.
(Ce règlement actualise la liste des agents d'exécution de la loi à l'aéroport de Sudbury.)
- 2002-265 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD DE LOCATION AVEC LE SUDBURY ROWING CLUB VISANT LE 506 RUE ELIZABETH.
Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 18 septembre 2002.
- 2002-266T 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-1, ÉTANT UN RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 18 septembre 2002.

(Ce règlement réserve la voie centrale du chemin du Lac Kelly pour les virages à gauche, véhicules en provenance de la rue Copper à 140 mètres du côté nord.)

2002-268T 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-1, ÉTANT UN RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY.

Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 18 septembre 2002.

(Ce règlement permet de remplacer le signal Cédez, pour les véhicules circulant en direction ouest sur la rue Moss à l'intersection de l'avenue Beaumont, par un signal Arrêt.)

2002-269F 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2002-179F POUR ÉTABLIR DES FRAIS POUR CERTAINS SERVICES FOURNIS PAR LES SERVICES AUX CITOYENS ET DES LOISIRS.

Rapport de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs daté du 18 septembre 2002.

(Ce règlement modifie les frais d'utilisation de la glace)

2002-270Z 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-304, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE NICKEL CENTRE

Résolution 2002-41 du Comité de planification

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question pour lui attribuer la désignation «R1.D18», Résidentielle individuelle pour permettre le remembrement des propriétés

en question à des lots résidentiels individuels contigus. La désignation «H» (Holding) devrait également être attribuée aux parties 5, 6 et 7 du plan 53R-17192, pour interdire qu'elles soient utilisées à des fins résidentielles individuelles jusqu'à ce qu'elles soient regroupées avec les propriétés contiguës à l'extrémité ouest de la rue Knight. Susan Kratyk - rue Lamothe, Wahnapitae)

- 2002-271Z 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-300, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE VALLEY EAST ET L'ANCIENNE VILLE D'ONAPING FALLS

Résolution 2002-57 du Comité de planification

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question pour lui attribuer la désignation «Commercial général». La propriété en question doit être adjointe à la propriété commerciale au sud afin de favoriser le réaménagement d'un poste d'essence existant et de permettre la construction d'un immeuble commercial destiné à contenir un dépanneur et d'un kiosque de vente pour la station d'essence. Rita Cerilli - Autoroute 69 Nord, Val Caron.)

- 2002-272Z 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-303, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE WALDEN

Résolution 2002-56 du Comité de planification

(Ce règlement ne redéfinit pas le zonage de la propriété en question et est en conformité avec le plan officiel pour la région de planification de Sudbury. Ce règlement permet l'utilisation temporaire d'une fosse d'argile pour un maximum de trois ans dans la moitié sud de la moitié est du lot 1344. Charles Morissette - chemin Santala, Lively.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

- 2002-273A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-85, UN RÈGLEMENT POUR NOMMER DES AGENTS MUNICIPAUX D'EXÉCUTION DE LA LOI POUR

L'APPLICATION DES SECTIONS DU RÈGLEMENT 2001-1
PORTANT SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE.

(Ce règlement actualise la liste des agents d'exécution de la loi sur la propriété privée.)

- 2002-274Z 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY.

Résolutions 2002-42 et 2002-43 du Comité de planification

(La partie A de ce règlement redéfinit le zonage des parties nord et ouest de la propriété en question pour lui attribuer la désignation «résidentielle individuelle» pour permettre un lotissement en 10 lots à des fins résidentielles individuelles. La partie B de ce règlement redéfinit le zonage du reste de la propriété en question pour lui attribuer la désignation «espace ouvert privé» où aucun immeuble n'est permis. B. Kindrat - chemin Pioneer/chemin South Lane, Sudbury)

- 2002-275 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR DÉCLARER CERTAINES PARCELLES DE TERRAIN COMME FAISANT PARTIE DU RÉSEAU ROUTIER DE LA VILLE.

(Ce règlement permet de déclarer formellement «routes» plusieurs tronçons transférés à la Ville, y compris un certain nombre d'élargissements, de transfers de lotissements, de triangles de visibilité.)

CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION SEULEMENT

AUCUNE

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

QUESTIONS RENVOYÉES ET QUESTIONS REPORTÉES

{AUCUNE}

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES

{AUCUN}

MOTIONS

{AUCUNE}

ADDENDA

PÉTITIONS CIVIQUES

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTIONS

SÉANCE À HUIS CLOS (Articles incomplets)

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 H (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

***UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS
22 H.}***

2002-09-20

THOM M. MOWRY,
GREFFIER MUNICIPAL

GLORIA WARD
SECRÉTAIRE DU CONSEIL